

Procès-verbal de la Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie tenue le mercredi 18 décembre 2013 à la Salle du conseil de Lac-Sainte-Marie à compter de 19h00, ayant quorum, et se déroulant sous la présidence de Monsieur le maire Gary Lachapelle.

Sont présents :

Madame la conseillère Pauline Sauvé
Madame la conseillère Denise Soucy
Madame la conseillère Françoise Lafrenière
Monsieur le conseiller Gilles Labelle
Monsieur le conseiller François Lafrenière
Monsieur le conseiller Réjean Hardy

Sont aussi présents :

Madame la greffière par intérim Andrée Bertrand
Monsieur le directeur général Yvon Blanchard

Citoyens

Monsieur Jean-Paul Lachapelle	Docteur Jean Drouin
Monsieur Marcel Deschênes	Monsieur Gilles Gauthier
Monsieur André Rouleau	Monsieur Lionel Sauvé

Ouverture de la séance par le maire

Monsieur le maire Gary Lachapelle déclare la séance ouverte.

2013-12-393 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-394 Adoption du procès-verbal du 4 décembre 2013

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-395 Demande d'appuyer la démarche de la Ville de Warwick

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'appuyer la résolution de la Ville de Warwick concernant les conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de non-accès sur les routes appartenant au ministère des Transports du Québec. De plus, le conseil municipal est d'avis que la présente résolution soit acheminée à la MRC Vallée-de-la-Gatineau, aux 16 autres municipalités ainsi qu'à Madame la députée Stéphanie Vallée afin d'appuyer également la demande de la Ville de Warwick à cet effet.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-396 Radio CHGA 97.3 – Offre de publicité – clé en main municipalité 2014

Considérant que les membres du conseil municipal sont d'avis que l'offre de publicité clé en main municipalité 2014 offerte par la Radio CHGA 97.3 est une belle opportunité de publicité abordable.

Considérant que la municipalité veut se faire connaître comme étant une destination de choix dans la Vallée-de-la-Gatineau offrant plusieurs activités diverses au sein de sa communauté.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu d'adhérer à l'offre de publicité pour l'année 2014 au montant de 1365 \$ qui servira à annoncer les futures activités et événements qui auront lieu dans notre communauté.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-397 Tourisme Vallée-de-la-Gatineau – Offre de publicité dans le guide touristique 2014

Considérant l'ampleur des diverses activités et loisirs se pratiquant au sein de notre communauté peuvent être diffusés à l'ensemble de la population de la Vallée-de-la-Gatineau.

Considérant que la municipalité pourrait jouir de retombées économiques importantes sur l'ensemble de son territoire à l'aide d'une publicité à l'intérieur du guide touristique de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau.

Considérant que le Club de golf Mont-Ste-Marie a acheté une publicité au montant de 543 \$ à paraître dans ledit guide et que la municipalité désire former un partenariat avec celui-ci quant à l'achat d'une pleine page de publicité commune, combinant la publicité du Club de golf Mont Ste-Marie et celle de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de participer à l'offre de publicité à paraître dans la prochaine édition du guide touristique de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau en optant pour l'offre de publicité d'une page à 1150 \$, plus les taxes, et ce, avant la date de tombée du 17 janvier 2014.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-398 Cahier des loisirs et de la culture Printemps et été 2014 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que la municipalité mise sur la pratique de saines habitudes de vie en pratiquant des loisirs, des activités récréatives ainsi que de plein air et de plus, elle veut continuer de promouvoir la culture au sein de sa communauté et la MRC Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG).

Considérant que la municipalité pourrait jouir de retombées économiques importantes sur l'ensemble de son territoire à l'aide d'une publicité à l'intérieur du Cahier des loisirs et de la culture de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Par conséquent, Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adhérer à l'offre de publicité en achetant une page de publicité complète au coût de 150 \$ dans la prochaine parution du cahier des loisirs et de la culture printemps-été 2014 de la MRCVG.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-399 Contribution de la municipalité envers le Festival des arts de la scène Val-Gatinois

Considérant que la municipalité a à cœur la diffusion d'activités de nature culturelle au sein de sa communauté.

Considérant que le Festival des arts de la scène Val-Gatinois est en plein essor depuis les quatre (4) dernières années et la municipalité souhaite continuer sa contribution financière et technique afin de venir en aide à l'organisation dudit festival et d'assurer sa continuité.

Considérant que la municipalité pourrait jouir de retombées économiques importantes sur l'ensemble de son territoire grâce à la tenue de cet événement mettant en scène des artistes divers.

Par conséquent, Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de contribuer la somme de 2500 \$ ainsi que de fournir une assistance technique au Festival des arts de la scène Val-Gatinois 2014 qui se tiendra dans différents lieux de la municipalité du 9 au 15 mars prochain.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-400 Création et composition du Comité Plan d'action et de développement durable (PADD)

Il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu de créer un Comité PADD qui sera composé par les membres du Comité d'administration et gestion financière (CAGF) et des présidents des comités environnement et urbanisme ainsi que services à la

population afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des priorités identifiées dans le PADD. Il est également convenu que la première réunion de ce comité aura lieu au mois de février 2014.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-401 Appui de la demande de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais quant au programme d'étude de réparation d'armes à feu (DEP 1489).

Considérant les démarches antérieures entreprises pour conserver la formation sur la réparation d'armes à feu au Centre de formation professionnelle Vallée-de-la-Gatineau.

Considérant la décision du Ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport, en date du 25 juin 2013, d'abolir le programme d'étude de réparation d'armes à feu (DEP 1489).

Considérant la demande de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais d'appuyer leur résolution à l'effet que, si l'adéquation emplois/formation redevient favorable un jour et qu'il est projeté de remettre en place cette formation, la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais considère que cette formation lui revient de plein droit.

Par conséquent, Il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu d'appuyer la demande de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais quant au programme d'étude Réparation d'armes à feu (DEP 1489).

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-402 Défi Santé, Municipalités et Familles

Considérant que Défi Santé, Municipalités et Familles invite la municipalité à se réinscrire afin de bénéficier de leur offre de soutien, d'outils et moyens gratuits pour mettre en place des activités de 2014.

Considérant que la municipalité a à cœur la pratique de saines habitudes de vie en pratiquant des activités sportives et récréatives dans sa communauté.

Considérant que la municipalité s'est engagée à mettre en application une politique familiale axée sur les différentes étapes de la vie familiale.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de se réinscrire sur le site de Défi Santé, Municipalités et Familles pour préparer et planifier les activités de 2014.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-403 Demande d'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM)

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) assume un leadership politique et stratégique par la pertinence de ses interventions auprès des gouvernements et autre intervenants municipaux.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'adhérer à la FMQ afin de bénéficier de leur rapport de force auprès des instances gouvernementales et municipales pour relever les défis actuels et futurs dans l'arène municipale.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-404 Demande de la Sûreté du Québec de transmettre de l'information au sujet du responsable ou de l'organisme responsable de la récupération, hébergement et disposition des animaux recueillis

Considérant que la municipalité ne dispose pas d'un responsable ou d'un organisme responsable de la récupération, l'hébergement et disposition des animaux recueillis.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de nommer Monsieur le contremaître Bruno Léveillé à titre responsable des animaux recueillis et de les héberger au garage jusqu'à ce que leurs maîtres les récupèrent. Aussi, dans l'éventualité que Monsieur le contremaître ne puisse répondre à la demande à cause d'un empêchement quelconque, il est résolu de nommer Monsieur le Directeur des travaux publics Martin Lafrenière pour assurer le service auprès des animaux perdus ou égarés pour pallier à l'empêchement de Monsieur le contremaître Bruno Léveillé.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-405 Invitation de l'auberge du P'tit Paradis et le Comité du Parc des chutes de Denholm à la 3e Randonnée en raquette pour Suicide Détour, le samedi 1er février 2014 à 10h00, 991, chemin Paugan à Denholm

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Sauvé et il est résolu de mandater Monsieur le conseiller François Lafrenière pour représenter la Municipalité de Lac-Sainte-Marie lors de la 3e Randonnée en raquette pour Suicide Détour qui se déroulera le samedi 1er février 2014 à 10h00, au 991, chemin Paugan à Denholm.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-406 Embauche d'un journalier dans le cadre du programme Emploi Québec

Considérant que la municipalité a déposé une demande de subvention pour financier l'emploi d'un journalier dans le cadre du programme Emploi Québec et qu'elle a été accordée une subvention afin de créer un emploi de journalier pour une durée déterminée de 6 mois.

Considérant que la municipalité doit signer une entente avec Emploi Québec quant à cette subvention d'emploi.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'autoriser Monsieur le maire Gary Lachapelle ainsi que Monsieur le directeur général Yvon Blanchard à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, tous les documents requis dans le cadre du programme Emploi Québec pour l'embauche du titulaire du poste de journalier.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-407 Programme de développement régional et forestier (PDRF), saison 2013-2014

Considérant que la demande d'aide financière présentée au Programme de développement régional et forestier (PDRF) a été retenue et nécessite de signer le protocole d'entente pour les projets dans ce cadre.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu d'autoriser Monsieur le Directeur Général Yvon Blanchard et Monsieur le Maire Gary Lachapelle à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie, le protocole d'entente pour les projets dans le cadre du PDRF et ce, relativement au financement de la continuité du développement des pistes cyclables de Vélo MSM.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-408 Formation du comité de restructuration

Il est proposé par Madame la conseillère Denise Soucy et il est résolu de former le comité de restructuration comprenant Monsieur le maire Gary Lachapelle ainsi qu'un membre des comités suivant : services à la population, environnement et urbanisme, administration et gestion financière. La première réunion de ce comité aura lieu au mois de mars 2014.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-409 Carnaval d'hiver 2014 de l'école St-Nom-De-Marie

Considérant que les organisateurs du Carnaval d'hiver 2014 de l'école St-Nom-de-Marie souhaitent que la neige soit poussée afin de créer des monticules pour que les enfants puissent y glisser au centre communautaire.

Considérant que la municipalité dispose de l'équipement nécessaire afin de pousser la neige pour accommoder la demande des organisateurs et d'agrémenter une telle activité pour les enfants.

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Labelle et il est résolu que la municipalité contribue son soutien technique le 3 février 2014 pour les préparatifs du Carnaval d'hiver de l'école St-Nom-de-Marie, soit de créer des monticules pour les enfants.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-410 Mesure d'appariement fiscal : «Montant à pourvoir dans le futur»

Considérant que les régulations comptables qui devront être apportées aux états financiers de 2013 de la Municipalité de Lac-Sainte-Marie pour tenir compte de la nouvelle norme sur les paiements de transfert entrée en vigueur en 2013, sont susceptibles d'engendrer un déséquilibre fiscal.

Par conséquent, il est proposé par Madame la conseillère Françoise Lafrenière et il est résolu que le conseil autorise le secrétaire-trésorier à inscrire aux états financiers de 2013 les affectations au poste *Montant à pourvoir dans le futur* nécessaires pour pallier ce déséquilibre, et à retraiter de la même manière l'exercice comparatif 2012. Les montants d'affectations, qui pourront être déterminés après la fermeture de l'exercice, mais avant la date du rapport de l'auditeur indépendant qui portera sur les états financiers de 2013, ne pourront pas excéder les montants du déséquilibre fiscal directement engendré par l'application de la nouvelle norme.

Le président demande le vote

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2013-12-411 Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réjean Hardy et il est résolu de clore la séance ordinaire étant donné que tous les sujets ont été traités. La séance est levée à 21h00.

Gary Lachapelle
Maire

Yvon Blanchard
Directeur général/Secrétaire-Trésorier